

**Compte rendu
de la réunion tenue
à la salle du Club optimiste
de Sainte-Sophie**

le 21 octobre 2010

Préparé par



1325, avenue Charles-Huot
C.P. 42008, succ. Saint-Louis
Québec (Québec) G1W 4Y3

TABLE DES MATIÈRES

1.	ACCUEIL DES PARTICIPANTS.....	1
2.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	1
3.	ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 8 JUILLET 2010.....	1
4.	ACTION DE SUIVI.....	3
5.	RAPPORT D'ACTIVITÉS.....	4
5.1	Registre des plaintes	4
5.2	Visites du site Internet	7
5.3	Courriels	7
5.4	Suivi « goélands »	7
5.5	Diffusion du rapport annuel 2009.....	11
6.	PRÉSENTATION SUR LES SUIVIS ENVIRONNEMENTAUX AU SITE	12
7.	SUIVI SUR LE FONDS DE VALORISATION AGRICOLE	15
8.	RETOUR SUR LA JOURNÉE PORTES OUVERTES	17
9.	DIVERS.....	17
10.	PROCHAINE RÉUNION	17

Liste des annexes

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Registre des plaintes
- Annexe 4 Tableau du nombre de visites du site Internet
- Annexe 5 Présentation sur l'évaluation de l'efficacité des méthodes d'effarouchement du goéland de l'UQAM
- Annexe 6 Article sur le rapport annuel 2009 du Comité
- Annexe 7 Carte du site d'enfouissement avec les installations de suivi environnemental
- Annexe 8 Présentation sur les suivis environnementaux au site

Les annexes sont présentées dans un document joint.

1. ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Au nom de Waste Management (WM), M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques, souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de leur présence. Il précise que la venue de plusieurs nouveaux membres au sein du comité motive les représentants de WM à offrir aux participants la même qualité d'information. Il précise, au bénéfice des nouveaux membres, qu'il n'y a pas de mauvaises questions et que WM essaie, au mieux de ses capacités, de répondre aux interrogations de tous. Il ajoute que lorsqu'une question n'obtient pas de réponse lors d'une rencontre, les représentants cherchent la réponse afin de la fournir lors des rencontres subséquentes.

Un tour de table est ensuite réalisé, où chaque participant se présente.

Mme Marie Beaubien, de *Transfert Environnement*, agit à titre d'animatrice de la réunion.

La liste des présences se trouve à l'Annexe 1.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté pour son adoption.

M. Dussault précise que l'ordre du jour est rédigé en fonction des rubriques qui reviennent à chaque réunion du Comité, par exemple le suivi du registre des plaintes, et en fonction des sujets abordés lors des réunions et qui nécessitent un suivi. Il ajoute que les membres sont invités à proposer des sujets pour l'ordre du jour, de préférence avant les rencontres, afin de permettre à WM de fournir des informations complètes ou de réaliser des présentations. Les membres n'ont qu'à en faire part à M. Hugues Vincelette, coordonnateur des relations communautaires. Il est quand même possible de soumettre des sujets la soirée même, lors de l'adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté par les participants et figure à l'Annexe 2.

3. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 8 JUILLET 2010

Le compte rendu de la réunion du 8 juillet 2010 a été envoyé aux participants.

Aucune modification n'est demandée par les membres du Comité. Le compte rendu est donc adopté.

Les questions et commentaires suivants sont toutefois soulevés :

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Vous aviez mentionné qu'il serait possible d'exposer le compacteur à déchets solaire lors de la journée portes ouvertes du site de Sainte-Sophie. C'est inscrit au compte rendu, à la page 5. Finalement, vous ne l'avez pas présenté. Il n'était pas disponible ?</i></p>	<p>M. Dussault répond que WM pourrait faire en sorte d'avoir un compacteur à déchets fonctionnant à l'énergie solaire, lors de la prochaine rencontre du Comité. Il précise que ce n'est pas énorme et qu'il serait possible de l'apporter dans un véhicule. Il explique que le compacteur dont il question est en quelque sorte une poubelle intelligente, qui compacte les déchets accumulés au fur et à mesure. Le compacteur, alimenté par l'énergie solaire, permet de faire entrer plus de matières dans le même contenant, réduisant de 80 % environ le nombre de collectes nécessaire. M. Dussault précise également que le compacteur peut être géré à distance par le service des travaux publics d'une municipalité. Ainsi, il est possible d'optimiser la fréquence et les routes de collecte.</p>
<p><i>Vous pourrez apporter le compacteur lors de la prochaine réunion ?</i></p>	<p>M. Dussault répond qu'il fera le nécessaire pour avoir le compacteur en démonstration.</p>
<p><i>Dans le compte rendu, il était également rapporté qu'un suivi serait effectué auprès de la représentante de la municipalité de Sainte-Sophie afin de valider sa présence aux rencontres.</i></p>	<p>M. Vincelette répond qu'il a effectivement tenté de joindre la représentante. Il précise que d'une fois à l'autre, les personnes à qui il parle lui mentionnent qu'elle sera présente aux réunions.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>C'est tout de même bizarre que les représentants de la ville hôte du site ne soient pas présents aux réunions du Comité de vigilance. Cela pourrait être signalé dans le rapport annuel ou encore par l'entremise d'une lettre, comme ce fut le cas avec le Conseil régional de l'environnement des Laurentides.</i></p>	<p>M. Dussault mentionne qu'une lettre pourrait être préparée pour envoyer aux représentants de la municipalité de Sainte-Sophie.</p>
<p><i>Je suis mal à l'aise que la ville hôte ne soit pas présente aux rencontres. Je trouve qu'une correspondance de la part du président du Comité serait appropriée.</i></p>	<p>M. Dussault rappelle que les comptes rendus sont acheminés à tous les membres du Comité, y compris aux représentants des municipalités et de la MRC.</p>

ACTIONS DE SUIVI :

Apporter un compacteur à déchets lors de la prochaine rencontre.

Faire parvenir une communication de la part du président du Comité aux membres s'étant absentes depuis une longue période.

4. ACTION DE SUIVI

M. Vincelette précise qu'il n'a pas encore réussi à obtenir les informations demandées quant au dépôt de matériaux secs situé à Sainte-Adèle, à savoir notamment si le dépôt est toujours fonctionnel. Le point est reporté au prochain ordre du jour.

ACTIONS DE SUIVI :

Revenir sur la situation du dépôt de matériaux secs de Sainte-Adèle.

5. RAPPORT D'ACTIVITÉS

5.1 Registre des plaintes

M. Simon Mercier, directeur des opérations du site, précise que depuis la dernière rencontre du Comité, cinq plaintes ont été acheminées à WM, dont quatre formulées par M. Gauthier. Ce dernier habite au 230 boulevard Sainte-Sophie (route 158) pratiquement aux limites de Sainte-Sophie et de Saint-Lin, à environ sept kilomètres du site à vol d'oiseau. Ses plaintes concernent des odeurs de déchets perceptibles de sa résidence. Certaines sont survenues lorsque des travaux étaient en cours sur le site. WM s'est toujours assuré de l'opération optimale du système de captage de biogaz et neutralisant d'odeurs.

Le registre des plaintes figure à l'Annexe 3.

À la suite de la présentation du registre des plaintes, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Il y a eu sept plaintes consécutives de M. Gauthier au registre et pourtant, j'habite le secteur et il n'y a pas beaucoup d'odeurs.</i>	M. Mercier précise que WM a investigué pendant plus d'un an sur la problématique vécue par M. Gauthier. Il explique qu'il s'est arrêté tous les matins durant cette période pour vérifier si des odeurs pouvaient être ressenties chez M. Gauthier.
<i>Il arrive parfois que des odeurs soient présentes dans ce secteur, quand il n'y a pas de vents.</i>	M. Mercier précise que la période plus critique est en janvier, durant les grands froids.
<i>Des épisodes d'odeurs surviennent, mais ils ne durent pas cinq heures. Il faudrait savoir si les odeurs sont toujours présentes deux à trois heures après la plainte.</i>	M. Mercier précise que les plaintes de M. Gauthier ne concernent pas souvent de longues périodes. Il appelle notamment lorsqu'il sort de ses bâtiments.
<i>Est-ce que vous l'avez invité aux rencontres du Comité de vigilance ?</i>	M. Mercier précise que M. Gauthier ne veut pas recevoir les avis d'odeurs ni aucune forme de correspondance, il n'a pas cru bon l'inviter.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce qu'il est fâché quand il appelle pour déposer une plainte ?</i>	M. Mercier répond que non. Il explique que les discussions avec M. Gauthier étaient plus longues au début afin de bien cerner la problématique et expliquer les mesures de suivi. Maintenant, les entretiens sont plutôt brefs et nous travaillons à connaître l'intensité et la durée des odeurs.
<i>Est-ce que c'est arrivé que vous vous rendiez chez M. Gauthier tout de suite après un de ses appels ?</i>	M. Mercier répond qu'un « monitoring » a été mené dans le secteur de M. Gauthier tous les matins durant environ un an. Il mentionne qu'à quelques reprises des odeurs ont pu être associées au site dans ce secteur. Il ajoute qu'il y a environ une distance de 7 kilomètres entre le site d'enfouissement et le terrain de M. Gauthier. Il précise que des fermes, des abattoirs et des usines de transformation alimentaire, par exemple pour les cornichons ou les betteraves, se trouvent dans ce secteur. M. Mercier termine en mentionnant qu'il communique avec les autres voisins du secteur de M. Gauthier pour tenter d'identifier la problématique exacte.
<i>Est-ce que M. Gauthier appelle uniquement chez WM pour se plaindre ou contacte-t-il les autres entreprises ou fermes ?</i>	
<i>Je propose, en tant que président du Comité, d'aller rendre visite à M. Gauthier en compagnie de Simon Mercier.</i>	
<i>Ses plaintes concernent-elles des odeurs de biogaz ou des odeurs de déchets ?</i>	M. Mercier répond que les plaintes de M. Gauthier ne distinguent pas le type d'odeurs.

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Est-ce que cela lui rapporte de faire des plaintes, c'est-à-dire qu'il constate des améliorations ou des changements après s'être plaint ? Ou est-ce plutôt le temps qui aide à dissiper les odeurs ressenties ?</i></p>	<p>M. Mercier répond que WM procède à toutes les vérifications requises lorsque M. Gauthier dépose une plainte. Il mentionne que ce dernier trouve important de communiquer les plaintes au Comité de vigilance.</p>
<p><i>Est-ce que vous rappelez les personnes ayant déposé des plaintes pour effectuer un suivi ?</i></p>	<p>M. Mercier répond qu'il lui arrive souvent de rappeler les personnes puisqu'elles ont laissé leur plainte sur la boîte vocale. Dans ces cas précis, M. Mercier tente de procéder aux vérifications avant de rappeler le plaignant. M. Mercier précise qu'il rappelle toutes les personnes.</p>
	<p>M. Lacombe précise qu'il y a eu plusieurs travaux en cours, en raison de l'installation de puits de captage de biogaz et du recouvrement final de certaines cellules. Il rappelle que WM exige plusieurs mesures d'atténuation de l'entrepreneur et que ce dernier a fait le nécessaire pour minimiser les effets des travaux. M. Lacombe précise que le site a maintenant 31 puits supplémentaires permettant de capter encore plus de biogaz. Il ajoute que les travaux sont maintenant terminés.</p> <p>M. Dussault explique que WM a convenu d'un système pour avertir le voisinage de la possibilité d'émissions d'odeurs lors des travaux, un système d'avis odeurs sur le site Internet du Comité de vigilance. Les voisins trouvent les épisodes d'odeurs moins fâchants lorsqu'ils sont avertis à l'avance de la possibilité et lorsqu'ils connaissent la cause.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Souvent, je reçois l'avis d'odeurs, mais je ne sens rien.</i>	M. Dussault répond que l'avis d'odeurs ne signifie pas nécessairement qu'il y aura des odeurs, mais que WM préfère prévenir.
<i>Le site va en s'améliorant par rapport aux odeurs.</i>	
<i>On se promène à cheval à proximité du site et c'est rare que nous sentions des odeurs.</i>	

ACTION DE SUIVI :

Organiser une visite chez M. Gauthier en compagnie du président du Comité de vigilance afin de constater la situation et discuter de la problématique des odeurs.

5.2 Visites du site Internet

M. Vincelette mentionne que le nombre de visiteurs se maintient.

Le tableau du nombre de visiteurs du site Internet figure à l'Annexe 4.

5.3 Courriels

M. Vincelette mentionne que le comité n'a reçu aucun courriel depuis la dernière rencontre.

5.4 Suivi « goélands »

M. Mercier présente les résultats du suivi sur les goélands. Il précise que les chercheurs de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) ont fourni les diapositives de présentation afin d'exposer les résultats de leur projet.

M. Mercier présente premièrement l'évolution à long terme du nombre de goélands sur le site. Il rappelle que WM avait un permis d'abattage leur permettant d'abattre 21 goélands par semaine. Il ajoute que le permis initial avait une durée de trois ans et qu'il est venu à échéance en 2009. Depuis, WM collabore à un projet de recherche de l'UQAM pour tester différentes méthodes d'effarouchement, par exemple l'abattage ou l'utilisation des billes de caoutchouc. M. Mercier précise qu'il y a un maintien des effectifs à moins de 1 000 oiseaux-jours pour 2009-2010. Il spécifie que ce nombre représente une moyenne sur la période d'avril à août.

M. Mercier poursuit sa présentation en exposant les effectifs moyens de goélands selon les périodes et les méthodes d'effarouchement (abattage ou utilisation des billes de caoutchouc). Il explique que le projet a quelques difficultés puisqu'une troisième méthode devait être testée, sans que cela puisse se concrétiser, causant des pertes d'efficacité dans le projet.

Il explique ensuite la comparaison entre les différentes méthodes d'effarouchement selon les phases de développement des oiseaux, soit l'incubation des oeufs, la phase de dépendance des jeunes à la colonie et la phase post-reproduction, où les jeunes peuvent voler et s'alimenter eux-mêmes.

Finalement, M. Mercier présente la comparaison de l'utilisation de la pyrotechnie à travers les différentes phases.

La présentation sur le suivi des goélands figure à l'Annexe 5.

À la suite de la présentation de M. Mercier, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Comment fonctionne l'effarouchement avec les billes de caoutchouc ?</i>	M. Mercier précise que la personne responsable de l'effarouchement doit se trouver à une certaine distance des oiseaux, pour éviter de les blesser en étant trop près ou pour ne pas être inefficace en étant trop loin. Il ajoute que les oiseaux reconnaissent la détonation lors de l'utilisation des billes de caoutchouc, qui n'est pas identique à celle des balles régulières.

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>En regardant les résultats, les billes de caoutchouc ne sont pas efficaces.</i></p>	<p>M. Mercier répond que l'utilisation des billes de caoutchouc demeure une méthode efficace puisque les effectifs de goélands diminuent. Elle n'est peut-être pas aussi efficace que l'abattage normal, mais les responsables du projet à l'UQAM seront en mesure de déterminer cela. M. Mercier précise que WM pourra inviter les chercheurs de l'UQAM à venir présenter les conclusions et le rapport sur le projet, le moment venu. M. Mercier termine en mentionnant que l'utilisation des billes de caoutchouc s'est terminée à la fin de l'été et qu'actuellement WM a un permis lui permettant de faire l'abattage comme par les années passées. Le décompte des oiseaux est maintenu.</p>
<p><i>Tout à l'heure, vous avez mentionné qu'une méthode autre que les billes de caoutchouc et l'abattage normal devait être testée dans le projet. Quelle est cette méthode ?</i></p>	<p>M. Mercier répond que les faucons devaient être utilisés. Par contre, le fauconnier n'avait pas suffisamment de personnel pour assurer le suivi et n'a pas pu se libérer.</p>
<p><i>Le décompte est rendu à une moyenne de 1 000 oiseaux, est-ce utopique de penser qu'on peut arriver encore à de meilleurs résultats, ou même à l'absence de goélands ?</i></p>	<p>M. Mercier répond que le décompte est plutôt sous la barre des 400 oiseaux quand les méthodes d'effarouchement sont en cours. Il rappelle toutefois qu'avec le projet-pilote, une période sans effarouchement d'aucune sorte est laissée pour permettre aux oiseaux de revenir.</p>
<p><i>Est-ce que le fait qu'il y ait moins de tonnage de matières résiduelles qui entrent sur le site influence le nombre d'oiseaux ?</i></p>	<p>M. Mercier répond que les chercheurs de l'UQAM vont tenir compte de ce facteur. Il ajoute que moins le front de déchets est grand, moins il est attirant pour les oiseaux. Les chercheurs vont pouvoir établir une relation entre les deux facteurs.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<i>L'étude va aussi tenir compte de la grandeur du site.</i>	M. Dussault ajoute que WM a un bon historique de données sur les comptes de goélands puisque Aecom Tecslut a fait l'abattage et les décomptes d'oiseaux depuis 2007 et maintenant le projet de l'UQAM a pris la relève. Il précise que WM pourra être aussi efficace que le Service canadien de la faune (SCF) le permettra par l'entremise d'un permis d'abattage.
<i>Est-ce que le nombre d'oiseaux qu'il est permis d'abattre est toujours à 21 ?</i>	M. Mercier répond que le projet avec l'UQAM permettait d'abattre 35 oiseaux, mais qu'après l'étude, WM est revenu à 21 oiseaux.
<i>Est-ce que les oiseaux vont ailleurs quand vous les effarouchez ?</i>	M. Mercier précise que par le passé les décomptes n'étaient pas seulement effectués sur le site de WM, mais aussi aux alentours du site et à certains lacs de la région. Les données de ces endroits sont compilées pour les trois dernières années.
<i>Est-ce qu'on déplace le problème ?</i>	M. Dussault précise que lors des décomptes du projet-pilote d'abattage avec le SCF, des membres du comité de vigilance ont collaboré avec WM et on fournit des données. Ils disaient que le nombre de goélands diminuait également au lac l'Achigan et au lac Connelly.

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Il y a un bémol à faire au niveau du nombre d'oiseaux sur les lacs. Les oiseaux se sont déplacés de lacs selon les méthodes utilisées également par les riverains de ces lacs. Le problème se déplace.</i></p>	<p>M. Mercier répond qu'il y a tout de même moins d'oiseaux aux différents lacs quand il y en a moins au site. Il précise que les goélands recherchent deux activités différentes aux deux types d'endroit.</p> <p>M. Dussault ajoute qu'en effet les lacs sont plutôt des lieux de repos pour les oiseaux et qu'il serait peu probable que les goélands viennent dans la région seulement pour se reposer aux lacs. Ces derniers ne constituent pas la source d'attrait pour les oiseaux</p>
<p><i>Est-ce qu'on sait où les goélands vont se nourrir s'ils ne le font pas au site d'enfouissement ?</i></p>	<p>M. Vincelette précise que si les goélands ont accès à moins de nourriture, ils doivent moins se reproduire.</p> <p>M. Dussault conclut que WM a contribué à amasser beaucoup de données et réaliser des bilans. Il statue que le rapport scientifique de l'UQAM saura apporter des réponses à plusieurs questions. Il sera bien entendu présenté au Comité.</p>

ACTION DE SUIVI :

Organiser une présentation du rapport du projet de recherche de l'UQAM au Comité de vigilance et envoyer le document à M. Roy de la municipalité Saint-Hippolyte.

5.5 Diffusion du rapport annuel 2009

M. Vincelette précise que le communiqué annonçant la publication du Rapport annuel 2009 a été envoyé. Il ajoute qu'un article rapportant les éléments clés du communiqué et du rapport est paru le 14 août 2010.

Cet article figure à l'Annexe 6.

M. Dussault explique aux nouveaux membres que *Transfert Environnement* a la tâche d'écrire un rapport annuel sur les activités du Comité de vigilance. Ce rapport résume les quatre rencontres et autres activités du Comité au cours d'une même année. Le rapport, approuvé par les membres du Comité et signé par le président, est envoyé aux municipalités environnantes et au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

PAUSE

6. PRÉSENTATION SUR LES SUIVIS ENVIRONNEMENTAUX AU SITE

M. Ghislain Lacombe ing., précise qu'il est responsable de la conformité environnementale des sites d'enfouissement de WM au Québec. Il explique que plusieurs suivis environnementaux doivent être réalisés sur chaque site, et ce, périodiquement. Plusieurs de ces suivis se sont ajoutés au fil de l'émission de décrets par le gouvernement. M. Lacombe présente une carte du site de Sainte-Sophie où il montre les zones déjà exploitées, celles en exploitation et celles à venir depuis l'obtention d'un certificat d'autorisation pour le développement du site.

La carte présentée figure à l'Annexe 7.

M. Lacombe présente diverses installations utilisées pour le suivi environnemental en mentionnant que le site compte une centaine de puits de vérification de la qualité des eaux souterraines et neuf points de vérification des eaux de surface. WM s'assure de vérifier l'eau de surface à l'entrée et à la sortie de la propriété, leur permettant de voir si le site a un impact sur la qualité de l'eau.

M. Lacombe poursuit sa présentation en expliquant qu'il existe deux nappes d'eau souterraine, soit la nappe libre, dans le sable et directement en surface ainsi que la nappe profonde, dans l'aquifère du roc. Il précise que la nappe libre est drainée vers les cours d'eau, comme le ruisseau au castor, et aussi drainée vers le sud. M. Lacombe mentionne que des puits de suivi sont aménagés dans chacun des niveaux de la nappe pour être en mesure de connaître la qualité des eaux aux deux niveaux.

M. Lacombe précise qu'il y a trois campagnes d'échantillonnage par année et qu'à chaque fois le même nombre de puits font l'objet de prélèvements. M. Dussault explique que le MDDEP fait aussi des prélèvements de son côté, de façon aléatoire, sans avertir WM. Il existe donc un programme interne et externe.

M. Lacombe spécifie qu'il existe également un suivi environnemental propre au traitement des eaux et au réacteur biologique séquentiel (RBS). Le lixiviat est aussi analysé, grâce à des prélèvements à la base des cellules. Les eaux de rejet passant dans la conduite longeant la 1^{ère} rue pour ensuite se déverser à la rivière Jourdain sont vérifiées au minimum une fois par semaine. Les eaux de rejet sont toutefois vérifiées dans le cadre des opérations de WM ce qui augmente à plus d'une fois par semaine la fréquence de vérification. M. Lacombe explique finalement que des objectifs environnementaux de rejet (OER) sont aussi à considérer dans le suivi des eaux. Il ne s'agit pas de normes, mais le MDDEP demande que la filière de traitement soit le plus techniquement poussée. Il vérifie les OER (environ 75) une fois par année. M. Lacombe explique que pour certains OER, l'exigence est plus basse que la limite de détection des laboratoires, montrant que l'atteinte des OER est très théorique et que l'approche préconisée est de tendre vers ces objectifs.

M. Lacombe poursuit la revue des installations de suivi environnemental avec les puits de surveillance de biogaz, aménagés autour du site pour vérifier qu'il n'y a pas de migration du biogaz. Il ajoute qu'il y a aussi les puits de captage du biogaz, qui eux doivent faire l'objet d'une calibration. Toutes les têtes de puits sont calibrées chaque mois, afin de vérifier le pourcentage de méthane et s'assurer qu'il n'y ait pas trop d'oxygène dans le système. Les vérifications reliées aux biogaz sont complétées par un relevé de surface réalisé avec un détecteur de méthane relié à un GPS. Il y a donc un enregistrement automatique qui se fait et une carte peut être créée à partir des données mesurées. M. Lacombe explique que les relevés ne doivent pas dépasser 500 parties par million (ppm). Il ajoute que des concentrations de méthane équivalant ou dépassant 500 ppm peuvent être enregistrées, sous condition que le problème soit réglé lors du prochain suivi. M. Mercier ajoute que le MDDEP a aussi un outil permettant de faire un relevé. Il l'utilise surtout pour aller vérifier les secteurs problématiques, identifiés par les relevés fournis par WM. M. Mercier spécifie que WM prend les mesures nécessaires avec l'équipe qui gère le pompage des biogaz pour régler les situations problématiques. Il précise que WM ne peut pas envoyer un rapport de relevé avec un ou des dépassements sans expliquer les actions entreprises ou à venir.

M. Lacombe mentionne que WM a également adopté un plan de sécurisation à partir de 2004, notamment pour le contrôle des biogaz. Un plan de suivi est en place depuis 2005 à ce propos, notamment avec le suivi de puits à l'extérieur de la propriété, par exemple dans les champs environnants. M. Lacombe ajoute qu'une barrière hydraulique a aussi été construite sur la limite de la propriété dans le cadre du plan de sécurisation. Cette barrière, en opération depuis 2005, permet un écoulement des eaux vers le site plutôt qu'en direction de Sainte-Anne-des-Plaines. Elle est constituée de trois puits qui pompent l'eau en continu. Finalement, le plan de sécurisation a aussi résulté en la mise en place d'une tranchée drainante, aménagée directement dans le sable, servant à rabattre l'eau présente dans le vieux site.

M. Lacombe présente ensuite un résumé des résultats de suivi environnemental pour l'année 2009. Il précise que des coliformes fécaux avaient été retrouvés dans la zone du LES (incluant les zones 2A et 3A). Toutefois, il précise que les mesures de coliformes fécaux peuvent être influencées par la faune ou même par la personne qui prend l'échantillon. Il ajoute que dans le projet de modifications des normes du ministère, les coliformes totaux seulement seront considérés. Il précise que WM a tout de même nettoyé le site où la mesure avait été prise et en a assuré le suivi.

La présentation de M. Lacombe figure à l'Annexe 8.

À la suite de la présentation de M. Lacombe, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Il arrive que nous découvrons des déchets déversés dans le fossé d'un de nos sentiers de randonnée équestre, près du virage pour aller vers le relais. Est-ce qu'on peut appeler ou avertir quelqu'un quand on voit des déchets ?</i>	M. Dussault répond aux participants d'appeler Simon Mercier pour l'avertir quand une telle situation se produit.
<i>La plupart du temps, nous ramassons les déchets déversés dans le fossé et nettoyons, mais parfois il s'agit de gros rebuts. L'endroit exact dont nous parlons se situe au bout de la 1^{ère} rue, près de la rue Lafrance.</i>	
<i>Y'a-t-il souvent des dépassements de méthane quand vous effectuez les relevés de surface ?</i>	M. Lacombe répond qu'il y en a à chaque relevé de WM, mais qu'il s'agit de situations ponctuelles. Le dépassement peut être dû à une petite fracture dans le recouvrement ou à un ajustement nécessaire aux têtes de puits. Il s'agit de réparer ce qui a occasionné un dépassement pour qu'au prochain relevé le tout soit réglé.
<i>Quelle zone génère le plus de biogaz actuellement ?</i>	M. Lacombe répond qu'il s'agit de la zone 4.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>La barrière hydraulique a été aménagée pour l'ancien site ? Tout est contrôlé au niveau de l'ancien site ?</i>	M. Lacombe répond que tout est contrôlé du côté de l'ancien site et stable depuis 2005, que ce soit par rapport au niveau de la nappe, au rabattement des eaux et à la captation des biogaz aux puits.

ACTION DE SUIVI :

Établir un contact avec les membres du Club équestre des Laurentides en ce qui a trait aux déchets déversés à l'occasion dans le fossé longeant les sentiers de randonnées, au bout de la 1^{ère} rue.

7. SUIVI SUR LE FONDS DE VALORISATION AGRICOLE

M. Dussault mentionne que Mme Villeneuve du Centre local de développement (CLD) de la Rivière-du-Nord ne pouvait pas être présente à la rencontre, mais qu'il est en mesure de présenter un bilan des projets financés par le fonds de valorisation agricole (FVA).

Il rappelle tout d'abord que la contribution de WM dans le FVA est de nature financière. L'entreprise a investi 500 000 \$ en 2008 lors de la création du fonds pour compenser la perte de terres agricoles à des fins autres que l'agriculture, dans le cas présent pour l'enfouissement. Le fonds a été mis en place pour stimuler les activités agricoles dans un rayon de cinq kilomètres. La gestion du fonds a été octroyée au CLD qui avait déjà une expertise dans la gestion de plusieurs fonds. M. Dussault rappelle que les personnes qui veulent souscrire au fonds doivent fournir un plan d'affaires de leur projet et démontrer qu'elles sont solvables.

M. Dussault présente les projets qui ont été retenus dans la deuxième phase de financement du fonds, à la fin du mois d'août 2010.

Le premier projet retenu concerne l'achat d'équipements pour le séchage du maïs et du soya. Le financement maximal a été accordé à M. Pierre Lorrain, soit 75 000 \$. La part de subvention de 15 % représente donc un montant de 11 250 \$

Le deuxième projet concerne la construction d'un entrepôt pour la production de pommes de terre de Francis Lorrain.

Finalement, le troisième projet financé est la mise en place d'un centre d'interprétation du paon à Sainte-Sophie, par Mme Pierrette Boris. M. Dussault mentionne que l'équipe de WM a eu la chance de la rencontrer à la journée portes ouvertes.

À la suite de la présentation de M. Dussault, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que les personnes dont les projets ont été retenus ont déjà obtenu l'argent ?</i>	M. Dussault répond que oui, mais que le remboursement n'a pas besoin d'être entamé tout de suite compte tenu du moratoire sur le capital et l'intérêt la première année et sur le capital seulement la deuxième année. Il rappelle qu'au total 300 000 \$ ont été versés et qu'il reste donc un montant de 200 000 \$ disponible pour d'autres projets. Il rappelle que pour soumettre une candidature, il faut se trouver à l'intérieur du rayon de cinq kilomètres, puisque le souhait de WM était de compenser le milieu agricole dans son secteur immédiat.
	Marie Beaubien demande si WM ou le CLD a fait des présentations au milieu agricole pour promouvoir le fonds ?
	M. Dussault répond que cela avait été fait avec l'Union des producteurs agricoles (UPA) et qu'à l'époque du Comité consultatif agricole des rencontres particulières avaient été réalisées. Le CLD a la liste des agriculteurs de la région admissibles au fonds. Des publicités dans les journaux locaux ont aussi été annoncées. M. Dussault rappelle que WM siège sur le comité du fonds comme membre observateur et qu'il pourra suivre le dossier dans le plan d'action 2011.

8. RETOUR SUR LA JOURNÉE PORTES OUVERTES

M. Vincelette revient sur le déroulement de la journée portes ouvertes du 26 septembre 2010. Il mentionne qu'une cinquantaine de personnes ont pris part à l'activité malgré une température froide. Il précise que M. Berthiaume et M. Proulx du Comité étaient présents. M. Vincelette rappelle que la journée portes ouvertes consiste principalement à offrir aux participants une visite du site. Les gens sont amenés en autobus partout sur le site.

M. Vincelette ajoute finalement qu'un enseignant du secondaire, présent à la journée portes ouvertes, a organisé une visite du site pour ses élèves. 40 élèves sont donc revenus pour effectuer une tournée du site. Il ajoute également que M. Chaumont du Comité est venu avec un groupe de l'UPA. Ce dernier précise que les personnes qui l'ont accompagné ont été surprises de la bonne gestion du site, pensant voir plus de déchets à découvert.

9. DIVERS

Un membre du Comité soulève sa préoccupation par rapport à l'absence fréquente de certains autres membres, surtout pour les représentants des municipalités. Il suggère de leur faire parvenir une lettre leur rappelant les activités du Comité et aussi validant leur intérêt à participer au Comité. Il ajoute qu'il serait sans doute préférable de leur envoyer cette lettre juste un peu avant la prochaine réunion au mois de décembre.

ACTION DE SUIVI :

Faire parvenir une communication de la part du président du Comité aux membres s'étant absentés depuis une longue période, sous forme de lettre, environ une semaine avant la prochaine rencontre.

10. PROCHAINE RÉUNION

Il est convenu que la prochaine rencontre du Comité de vigilance aura lieu le jeudi 9 décembre 2010 à 19h00.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 20h37.

Alexandra Boileau et Alex Craft
Rapporteurs de la réunion